

Est-ce la fin de la médecine libre ?



[Source : Michelle d'Astier de la Vigerie (michelledastier.com)]

[Également transmis par Christine Côte]

Par Jérôme (Fondation Hippocrate)

– *Vous n'avez jamais tué quelqu'un, docteur ?*

– *Sans ordonnance, jamais !*

Cet extrait d'un sketch de Raymond Devos m'a longtemps fait sourire.

Aujourd'hui, c'est la médecine intégrative que l'on tue. Et cela se fait par décret. Le gouvernement a pris la peine d'établir un arrêt de mort officiel.

L'apparence du droit et de la démocratie est respectée. Toutefois, le résultat est le même : à partir du 15 septembre 2021, des milliers de soignants et de médecins en France se trouvent bannis du système de santé.

Il leur est imposé une obligation vaccinale contre la covid 19 sans laquelle ils ne peuvent plus exercer. S'ils sont hospitaliers du public ou du privé, ils seront suspendus le temps de l'état d'urgence et de l'obligation vaccinale. Ils ne seront pas payés. (1)

S'ils pratiquent leur discipline en libéral en tant que médecin, ostéopathe ou kiné, leur cabinet peut être fermé à tout moment s'ils ne montrent pas la preuve de leur "passe sanitaire".

Or, comme les tests PCR vont devenir payants et qu'ils doivent en faire un tous les trois jours, c'est une obligation vaccinale déguisée.

10% d'irréductibles !

Au mois d'août dernier, 9 médecins généralistes sur 10 auraient été vaccinés contre la covid 19. Il resterait donc 10% d'irréductibles. (2)

Cela pourrait représenter 10 000 médecins sur les un peu plus de 100 000 médecins généralistes qui exercent en France. (3)

Au niveau des hôpitaux, le chiffre serait de 13% sur les 1,1 millions de soignants. (4)

Cela fait tout de même plus de 100 000 soignants !

En tout, 300 000 thérapeutes et soignants pourraient refuser d'appliquer l'obligation vaccinale. (5)

L'obligation vaccinale imposée aux médecins et aux soignants est donc une mesure qui va toucher des millions de Français. Pour l'instant, ils ne se doutent de rien. La mesure a été peu commentée dans les médias. Elle est presque passée inaperçue. Pourtant, ces conséquences à court et à long termes devraient être considérables.

Cette décision pourrait aboutir à un véritable désastre sanitaire. Explications.

Le cadre juridique

Comment, un gouvernement, peut-il, en toute légalité, licencier 10% des effectifs d'un secteur économique entier ?

Cette décision a été prise au début du mois d'août, en quelques jours. Elle a été actée par un décret du 1er ministre du 7 août 2021. (1)

Il faut comprendre que de telles décisions sont possibles sans discussion parce que nous sommes en état d'urgence sanitaire. (6)

Cet état de droit d'exception a été institué une première fois par décret le 17 octobre 2020 à minuit. Il a été prolongé :

- par une loi du 14 novembre 2020 jusqu'au 16 février 2021.
 - par une loi du 15 février 2021 jusqu'au 1er juin.
 - par une loi du du 31 mai 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.
 - par une loi du 5 août 2021 jusqu'au 15 novembre 2021.
- Nul doute que le 14 novembre 2021, nos députés voteront sagement une nouvelle loi pour étendre encore et toujours l'état d'urgence sanitaire...

En tout cas, ce cadre juridique permet au gouvernement d'agir vite et sans débat. En effet, lorsque les mesures ne sont pas discutées au Parlement, elles sont moins reprises par les médias. Cela fait moins de polémiques.

Un décret du 7 août 2021 a instauré le fameux "passe sanitaire". (1)

Depuis le 15 août, ce document ou "QR code" est exigé de tous les majeurs pour accéder aux :

- restaurants, bars et musées ;
 - hôpitaux, Ephpad et maisons de retraite ;
 - transports publics longue distance (train, avion) mais pas aux métros ni aux bus urbains ;
 - centres commerciaux supérieurs à 20 000 m².
 - événements de plus de 50 personnes.
- Il est exigible pour tous les majeurs. Il le sera pour les adolescents de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

Celui qui ne présente pas son "passe sanitaire" s'expose à une amende de 135 euros. Les commerçants qui ne contrôlent pas les "passes sanitaires" risquent, eux, une amende de 1000 euros. (1)

Enfin, les soignants hospitaliers ou libéraux ont l'obligation de se vacciner avant le 15 septembre. S'ils ont déjà reçu une dose de vaccin, ils ont jusqu'au 15 octobre pour faire la deuxième.

Le refus des soignants libres et ses conséquences

Comprenez bien la situation. Les soignants fonctionnaires ne seront pas payés. Mais ils n'auront pas le droit non plus d'avoir une autre activité salariée en raison de leur statut, sauf illégalement. Ils risquent donc d'être à la rue.

Les salariés du privé pourront essayer de trouver un emploi ailleurs.

Les médecins ou les libéraux, habitués à une gestion plus souple de leur activité, la mettront entre parenthèses en espérant tenir sur leurs réserves ou prendront leur retraite pour ceux qui le peuvent.

Dans ces conditions, certains se feront vacciner et continueront à travailler avec beaucoup d'amertume. Vous serez soignés par des personnes qui détesteront les autorités, la société et peut-être même leurs patients.

D'autres partiront à l'étranger ou changeront de voie.

Personne ne sait aujourd'hui combien de thérapeutes, d'infirmiers, d'ostéopathes, etc. vont cesser de travailler.

Même s'il n'y en avait "que" 100 000, c'est énorme pour un système de santé exsangue où le "turn over" et les "burn out" sont déjà très élevés. (7,8)

Le départ de nombreux médecins libéraux va accentuer encore les déserts médicaux. De nombreux patients ne pourront plus se soigner

Pourquoi refusent-ils ?

Vous me direz mais pourquoi ces médecins et ces soignants refusent-ils l'obligation vaccinale contre la covid 19 ?

Pourquoi sont-ils prêts à tout perdre pour ne pas se soumettre aux obligations du gouvernement?

Il y a trois raisons essentielles à cela :

1/ Ils ne veulent pas des effets secondaires des vaccins. La covid 19 tue certaines personnes, c'est vrai. Néanmoins, les vaccins provoquent de nombreux effets secondaires et peuvent tuer également. (9)

Plusieurs milliers de personnes pourraient avoir trouvé la mort à cause du vaccin en Europe, même si ces chiffres font débat parce qu'il n'est pas toujours simple d'établir le lien entre une vaccination et un décès. (9)

C'est moins que la covid 19 mais ce n'est pas un détail non plus.

Par exemple, beaucoup de jeunes infirmières redoutent les effets secondaires douloureux des vaccins. Elles risquent de voir leurs cycles menstruels très perturbés, elles ne savent pas si le vaccin n'impacte pas leur fertilité alors qu'elles savent que la covid 19 ne représente pas un danger pour elles. (10)

Par ailleurs, elles font extrêmement attention aux gestes barrières et sont très prudentes avec leurs patients. Pour elles, le bénéfice du vaccin est vraiment discutable.

2/ Ils savent que les vaccins ne jouent pas ou peu sur l'épidémie. Ces soignants ont en tête la situation sanitaire dans des pays comme Israël ou l'Islande. Ces pays sont ultra vaccinés mais connaissent toujours des vagues épidémiques. Les contaminations y sont à la hausse ! (11,12)

Les vaccinés y sont autant hospitalisés que les non vaccinés et le virus tue autant les uns que les autres. Il est possible que chez les personnes à risque, ayant des comorbidités, le vaccin permet d'éviter les formes graves de la covid 19. Mais pour des soignants de moins de 60 ans en bonne santé, le risque mortel est faible.

3/ Ils savent que la covid 19 fait peu de victimes. Le taux de létalité du SARS- CoV-2 est faible. (13) La moyenne d'âge des morts est au-dessus de 80 ans. (14) La très grande majorité des morts avaient des comorbidités. On dit qu'ils sont morts de la covid 19 mais on aurait pu les compter dans les victimes du cancer, du diabète de type II, de l'obésité ou simplement de la grande vieillesse.

La vaccination obligatoire n'est pas une fatalité !

Les soignants dont nous parlons sont-ils égoïstes ? Prennent-ils le risque de contaminer leurs patients ?

Ce n'est pas le cas.

Ces soignants comme la majorité des thérapeutes ont choisi ce métier par vocation, par amour de leur prochain. C'est le désir d'aider les autres qui les a mis là où ils sont.

Il faut comprendre qu'ils refusent de se soumettre à une obligation vaccinale qui crée une situation absurde du point de vue sanitaire.

En effet, les vaccins Janssen et AstraZeneca ne fonctionnent pas ou peu. (15,16) Ils n'empêchent pas la transmissibilité du virus. Or ces vaccins ont beaucoup été utilisés pour les personnels hospitaliers. Les soignants concernés ne sont pas protégés et sont des vecteurs possibles de la maladie sans en avoir nécessairement conscience.

À l'inverse, ceux qui ne sont pas vaccinés le savent. Ils font donc très attention. Ils seraient disposés à faire deux tests PCR par semaine s'il le fallait, si ces derniers restaient gratuits.

En clair, il était possible de construire une politique sanitaire prudente fondée sur la confiance et le dialogue avec les patients. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Le gouvernement passe en force.

Qui sont ces soignants ?

Parmi les médecins et les thérapeutes qui refusent la vaccination, beaucoup pratiquent des médecines intégratives.

Ils pratiquent l'homéopathie, l'acupuncture, la nutrition, l'hypnose, l'ostéopathie, toutes ces disciplines douces qui s'appuient sur le terrain du patient autant que sur le remède pour l'aider à guérir.

Pour eux, c'est la relation entre le patient et le médecin qui compte avant tout.

Ils refusent d'être les exécutants d'un système médico-technocratique qui ne fait plus qu'appliquer des protocoles de santé validés par l'industrie pharmaceutique et semble ne plus s'occuper des patients.

La perte pour les patients sera donc énorme à la fois au niveau du nombre de médecins mais aussi de la pluralité de l'offre médicale.

Il était déjà difficile de trouver un nutritionniste ou un phytothérapeute. Cela deviendra quasi impossible. Vous n'aurez plus que des médecins

prescripteurs de paracétamol – potentiellement dangereux pour la Covid 19 (17) -, d'antibiotiques et de statines.

C'est la grande victoire de la médecine chimique et systématique !

Et c'est de fait, la mort programmée des médecines intégratives, faute de praticiens...

Un désastre sanitaire

Cette victoire toutefois sera de courte durée.

L'innovation dans la médecine vient de ceux qui pensent librement. Toute la recherche actuelle sur le microbiote est venue de gastro-entérologues et nutritionnistes courageux qui ont cherché à comprendre le rôle du monde bactérien dans la santé humaine.

Cela a permis de découvrir de nouvelles pathologies : l'intestin poreux, le SIBO ou l'intestin qui fermente, etc. (18)

Cela a surtout permis de développer de nouveaux traitements et thérapies pour de très nombreuses maladies : digestives mais aussi neurologiques et psychiques. L'importance du lien entre le cerveau et l'intestin n'est plus à démontrer !

La médecine y perd donc et les patients aussi.

Ces médecines intégratives permettent d'agir au niveau préventif. Elles proposent des solutions efficaces pour traiter le stress, les troubles divers, les douleurs multiples...

D'une manière ou d'une autre, donc, compte tenu de leur efficacité, ces médecins reviendront. Mais que de souffrances endurées ! Que de temps perdu !

Enfin, ce passe sanitaire, de manière plus générale, coûte cher aux patients.

Il y a le défaut de soignants, la complexité administrative, les oublis de passe sanitaire, les fraudes, la perte de confiance dans le système médical et la science plus généralement...

Comment chiffrer tout cela ?

Jusqu'où iront les injonctions sanitaires ?

Quand s'arrêtera la chasse aux sorcières contre les médecins alternatifs ?

Combien d'injections vaccinales faudra-t-il pour calmer la machine gouvernementale ?

Voilà les questions que se posent ces soignants libres, dont certains ont tout perdu depuis le 15 septembre 2021.

Jérôme
Responsable communication
Fondation Hippocrate

Références

1. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15084>
2. <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/covid-la-vaccination-des-soignants-a-fait-un-bond-en-quelques-semaines-1339505>
3. <https://www.vie-publique.fr/fiches/273947-quest-ce-que-letat-durgence-sanitaire>
4. <https://www.ouest-france.fr/sante/hopital/13-des-soignants-non-vaccines-la-federation-hospitaliere-de-france-relativise-les-chiffres-a71b3bf2-10a2-11ec-9117-940091b907ce>
5. <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/les-infos-de-6h-obligation-vaccinale-des-soignants-c-est-abject-reagit-une-infirmiere-7900072410>
6. <https://www.vie-publique.fr/fiches/273947-quest-ce-que-letat-durgence-sanitaire>
7. <https://www.actusoins.com/344397/turnover-et-absenteisme-a-lhopital-une-hausse-sensible-et-constante.html>
8. <https://www.caducee.net/actualite-medicale/15406/burn-out-dans-la-sante-98-des-soignants-reconnaissent-avoir-deja-ressenti-les-symptomes-de-l-epuisement-professionnel.html>
9. <https://www.precisionvaccinations.com/european-agency-confirms-covid-19-vaccine-fatalities>
10. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/08/06/covid-19-vaccins-et-perturbation-des-regles-des-signaux-et-beaucoup-d-incertitudes_6090781_4355770.html
11. <https://www.la-croix.com/Monde/Record-contaminations-Israel-pays-continue-miser-vaccin-2021-09-02-1201173431>
12. <https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2021-08-17/pourquoi-les-contaminations-au-covid-19-sont-en-hausse-en-islande-lun-des-pays-les-plus-vaccines-558ccfd9-594f-4f37-9919-c62a80a7a5e8>
13. <https://fr.statista.com/themes/6050/le-coronavirus-covid-19/>
14. <https://www.estrepublicain.fr/sante/2021/04/18/qui-sont-les-100-000-morts-francais-du-covid-19>
15. <https://fr.sott.net/article/37419-Conclusion-d-un-rapport-du-centre-francais-d-evaluation-des-medicaments-la-vaccination-avec-les-produits-Pfizer-Moderna-AstraZeneca-et-Janssen-doit-etre-interrompue>
16. <https://www.ouest-france.fr/sante/vaccin/vaccins-contre-le-covid-19-sont-ils-tous-efficaces-contre-le-variant-delta-on-vous-repond-fc7b1bd8-d8e6-11eb-9333-fd7799748e3d>
17. <https://www.20minutes.fr/sante/2900083-20201103-coronavirus-ibuprofene-reelement-dangereux-face-covid-19>
18. <https://www.passeportsante.net/fr/Maux/Problemes/Fiche.aspx?doc=sibo-symptomes-traitements-cette-infection>